

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

**SÉANCE ORDINAIRE  
3 MAI 2010 à 20h00  
ORDRE DU JOUR**

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2010
- 4 - Approbation des comptes
- 5 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives
- 6 - Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe
- 7 - Remerciements aux administrateurs sortants de la FADOQ de St-Adelphe
- 8 - Épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier
- 9 - Contribution sous forme d'un bon d'achat pour la soirée de fin de la saison de quilles
- 10- Mandat à un représentant de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 de la SAMBBA
- 11- Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie
- 12- Prêt gratuit des salles et des terrains municipaux pour les grandes retrouvailles à St-Adelphe et le 100<sup>e</sup> des Filles de Jésus et vin d'honneur lors du banquet du 100<sup>e</sup>
- 13- Autorisation à faire effectuer les attestations de performance et de conformité ULC sur les véhicules incendie (camion citerne et camion pompe)
- 14- Mandat à un représentant de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 du Réseau Biblio
- 15- Félicitations à 17 résidents(es) de St-Adelphe nommés pour leur implication bénévole)
- 16- *REPORTÉ Autorisation à la Société d'histoire pour l'érection d'un entrepôt de conservation de biens patrimoniaux et autorisation à utiliser le terrain près de la vieille caserne*
- 17- Appartenance Mauricie (achat de 25 calendriers)
- 18- Nomination d'un vérificateur comptable
- 19- Règlement 2010-265 qui abroge et remplace le règlement 96-162 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal et l'interdiction d'être branché à la fois sur un réseau privé d'eau et celui de l'aqueduc municipal
- 20- Adoption du plan de mise en œuvre (schéma de couverture de risques en incendie)
- 21- Contribution financière pour la marche « Le relais pour la vie » visant à amasser des fonds au profit de la Société canadienne du cancer
- 22- Financement de la collecte sélective municipale et future gestion des matières résiduelles
- 23- VARIA :
  - a) Acceptation du rapport financier 2009 de l'Office municipal d'habitation
  - b) Discussion : - *Véhicules garage et caserne*  
- *Boyau à eau pour la Zamboni côté garage*
- 24 - Période de questions
- 25 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Sec.-trésorier / Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le troisième jour de mai de l'an 2010, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Sept contribuables assistent à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20h00.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire.

**Adopté**

### **Adoption des minutes de la session ordinaire tenue le 6 avril 2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010, soit adopté tel que rédigé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

### **Adoption des minutes de la session extraordinaire tenue le 22 avril 2010**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 avril 2010, soit adopté tel que rédigé par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

### **Approbation des comptes**

7904 Guy Douville	34,06
7905 Jean-Guy Rodrigue	36,38
7906 Daniel Bordeleau	63,90
7907 Hydro-Québec	770,29
7908 Centre d'action bénévole Mékinac	20,00
7909 Tony Trépanier	700,00
7910 Jacques Perron	75,00
7911 ANNULÉ	
7912 Dominique Massicotte	150,00
7913 Guy Douville	100,56
7914 Rogers	34,82
7915 Jean-Guy Rodrigue	85,94
7916 Hydro-Québec	2 218,91
7917 Daniel Bacon	16,20
7918 Telus	44,20
7919 Telus	926,78
7920 Hydro-Québec	1 062,77
7921 La Pérade Ford	35 197,93
7922 Jacques Perron	75,00
7923 S.A.A.Q.	2 638,13
7924 Daniel Bacon	493,20
7925 Daniel Bordeleau	36,23
7926 Guy Douville	37,17
7927 Tony Trépanier	249,80
7928 Yves Couffin	100,00
7929 Société can. des Postes	67,05
7930 ANNULÉ	
7931 Thérèse Baillargeon	197,75
7932 Marcel Guimond & Fils	23 220,95
7933 Salon de quilles St-Adelphe	87,25
7934 A.D.M.Q.	242,68
7935 Automation Mauricie	374,47
7936 Biolab	169,83
7937 Canadien National	1 455,60
7938 Groupe CLR	415,59
7939 Cooke Serrurier	216,39
7940-7941 COOPLUS	2 163,75
7942 Croix Bleue	1 285,66
7943 Mario Defoy	25,00
7944 Steve Delisle	44,15
7945 Lyne Deshaies	12,60
7946 Distribution Robert	91,89
7947 Guy Douville	67,96
7948 François Douville	25,00
7949 Roger Drouin	55,80
7950 Daniel Durocher	154,76
7951 Everest	11,00
7952 Fédération québécoise des municipalités	19,19
7953 Ferme Repau & Fils	1 487,13
7954 Fournitures de bureau Mékinac	86,91

7955 Le Groupe A & A	616,97
7956 Jean-Louis Lajoie	308,78
7957 Marcel Guimond & Fils	2 635,08
7958 Medi Secur	2 457,31
7959 MODOC	188,95
7960 M.R.C. Mékinac	25 132,78
7961 Groupe Ultima inc.	39,00
7962 Michel Perron	25,00
7963 Pro Sports Mauricie	82,57
7964 Protection Incendie inc.	344,72
7965 Jean-Guy Rodrigue	70,60
7966 Jacques Thiffault	50,00
7967 Société canadienne du Cancer	150,00
7968 Lyne Deshaies	166,66

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le directeur général / secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes d'avril 2010 ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Lecture de la correspondance**

Comité 125<sup>e</sup> Anniversaire: Demande pour le prêt gratuit des salles et des terrains municipaux et demande pour le service d'un vin d'honneur lors du banquet 100<sup>e</sup> des Filles de Jésus

Féd. Des clubs de motoneigistes du Qc: Création d'un comité conjoint motoneiges et Quad pour assurer le développement des véhicules hors route et maintenir une activité économique régionale

Min. Transports: Récépissé de la résolution d'une demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier

Corp .Transport Adapté Mékinac: Tenue de l'assemblée générale annuelle le 29 avril à Ste-Thècle

M.R.C. Mékinac B. Beaupré: Avis que les véhicules incendie de la municipalité sont dus pour une attestation de performance et de conformité

Appartenance Mauricie: Réalisation des calendriers 2011 dont le thème portera sur l'enfance et vente des calendriers au coût de 10 \$

Société d'histoire St-Adelphé: Demande pour louer le local de l'AFEAS à un coût raisonnable

Marcel Guimond & Fils: Offre de transport et d'épandage de chlorure de calcium (abat-poussière)

Min. Aff. Mun.: Récépissé de la résolution concernant la simultanéité des élections scolaires et municipales

Réseau Biblio: Convocation à la 48<sup>e</sup> assemblée générale annuelle le 4 juin à Trois-Rivières

Soc. d'histoire: Avis à la municipalité que M. René Denis est disposé à ériger l'entrepôt de conservation des objets et instruments patrimoniaux près de la vieille caserne et que le budget de construction sera parrainé par la Société d'histoire et demande d'un permis

Comité consultatif en urbanisme: Rapport sur la visite du lot 375 pour vérifier le bien-fondé de la reconduction d'un permis de sablière

Min. des Finances: Chèque de 37 145, 08 \$ remboursement de la TPS pour l'année 2009

CLD Mékinac: Demande d'une rencontre avec une stagiaire d'une Université de France qui a réalisé un inventaire des possibilités et des orientations de développement dans le dossier Héritage Vallée de la Batiscan

Agence Santé, services sociaux: Obligation pour la formation de premier répondant de suivre tous les cours sans interruption

Min. Transports J. Boulet: Récépissé de la résolution concernant la simultanéité des élections scolaires et municipales

Ligue de quilles St-Adelphé: Demande d'un don pour la soirée de quilles qui aura lieu le 22 mai

Transporteurs en vrac Champlain: Merci à la municipalité pour l'adoption de la résolution d'appui à la clause 75-25 et une liste des camionneurs locaux

Mutuelle municipalités Qc: Bulletin annuel : portrait de notre municipalité pour les 6 dernières années

Min. Agriculture, Pêcheries, Alim.Qc: Remboursement de 96 340,39 \$ taxes agricoles 2010

Min. Transports : C.C. d'une lettre transmise à la CPTAQ concernant une utilisation de parcelles de terrains situées dans les îlots déstructurés pour le réaménagement de la Route 352

Annie Gagnon : Demande d'une commandite pour Le Relais pour la vie (Société canadienne du cancer)

Comité territorial Mékinac : Demande à notre municipalité pour récupérer au bureau municipal des articles scolaires, neufs ou usagés, pour remettre aux familles qui en auraient besoin

Min. Sécurité publique : Tenue de la Semaine de la Sécurité civile du 2 au 8 mai et brochure « En situation d'urgence »

Min. Éducation, Loisir, Sport : Récépissé de la résolution concernant la simultanéité des élections scolaires et municipales

### **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général / secrétaire-trésorier.

**Adopté**

### **Félicitations au nouveau Conseil de direction de la FADOQ St-Adelphe**

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de Saint-Adelphe tenait son assemblée générale annuelle le 22 avril dernier et qu'un nouveau conseil de direction a été élu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations au Conseil de direction nouvellement élu au sein de la FADOQ de St-Adelphe, représenté par messieurs Jean-Guy Rodrigue président, Anne Bannister vice-présidente, madame Lise Veillette secrétaire, Bernita Tétrault trésorière, Colette Ayotte administratrice, messieurs Justin Perron et Yves Couffin administrateurs.

Que la Municipalité souhaite à chacun et chacune des vœux de franc succès dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

**Adopté**

### **Remerciements aux administrateurs sortants de la FADOQ de St-Adelphe**

CONSIDÉRANT l'implication dévouée de mesdames Raymonde Gobeil, Yolande Charest-Méthot et de Messieurs Philippe Dufresne et Michel Méthot, administrateurs sortants du Conseil de direction de la FADOQ de St-Adelphe et ce, au cours de la dernière année;

CONSIDÉRANT leur généreuse contribution pour mettre en valeur la FADOQ locale et collaborer avec grande fierté à son rayonnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe remercie très sincèrement mesdames Raymonde Gobeil et Yolande Charest-Méthot, ainsi que Messieurs Philippe Dufresne et Michel Méthot pour leur bienveillante collaboration dans le but d'assurer le plein épanouissement de la FADOQ St-Adelphe.

**Adopté**

### **Épandage de chlorure de calcium dans les rangs de gravier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat d'épandage de chlorure de calcium en flocons sur les chemins de gravier de son territoire, à la Cie Marcel Guimond & Fils de Saint-Adelphe.

Que ladite compagnie soit chargée de fournir et de poser le produit sur une distance de 21 kilomètres.

Qu'un deuxième épandage sera fait devant les résidences dans les rangs, à une date ultérieure, au cours de l'été.

Que les coûts sont de 580 \$ la tonne métrique par kilomètre épandue, à raison de 21 tonnes, pour un montant de 12 180 \$ (taxes en sus).

Que le prix à la tonne comprend le chlorure de calcium, le transport, le chargement, le déchargement et l'épandage contrôlé électroniquement.

**Adopté**

### **Contribution sous forme d'un bon d'achat pour la soirée marquant la fin de la saison des quilles**

CONSIDÉRANT que le Comité de la Ligue de quilles de St-Adelphe a présenté une demande de commandite à la municipalité, pour un tirage lors de la soirée de fermeture de la saison qui se fera le 22 mai 2010 avec toutes les équipes participantes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un montant de 25 \$ sous forme d'un bon d'achat à être échangé dans un commerce local, au Comité de la ligue de quilles de Saint-Adelphe.

**Adopté**

### **Mandat à un représentant de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 de la SAMBBA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe mandate monsieur Louis-Marc Trudel pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 et aux assemblées publiques initiées par la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA), au cours de l'année 2010.

**Adopté**

### **Mai, Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe veut se joindre à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice Inc. pour sensibiliser la population locale à l'importance et au respect de l'arbre et des forêts, en l'invitant à procéder à la plantation d'arbres symboliques sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe souhaite procéder à la tenue d'une journée de remise de petits arbres donnés aux citoyens pour qu'ils les plantent sur leur propriété privée;

CONSIDÉRANT le succès remporté à chaque année avec la distribution gratuite de plants aux citoyens de Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Saint-Adelphe s'associe aux organismes mandataires et partenaires du projet Mai 2010 Mois de l'arbre et des forêts en Mauricie.

Que pour ce faire, la municipalité procède à la plantation d'arbres.

Qu'une journée soit tenue le 22 mai 2010 de 10h à midi, au garage municipal pour la remise gratuite d'arbres, aux citoyens de Saint-Adelphe.

Que quatre bons d'achat au montant de 25 \$ chacun seront tirés au hasard parmi les personnes qui viendront chercher des plants. Que les bons d'achat seront échangeables dans un commerce reconnu dans la municipalité de St-Adelphe.

Qu'un communiqué sera envoyé en temps et lieu dans chacune des résidences sur le territoire de Saint-Adelphe, pour informer la population des coordonnées de la tenue de remise des plants.

**Adopté**

### **Prêt gratuit des salles et des terrains municipaux pour les grandes retrouvailles à St-Adelphe et le 100<sup>e</sup> des Filles de Jésus et vin d'honneur lors du banquet du 100<sup>e</sup>**

ATTENDU que la Municipalité de St-Adelphe a manifesté le désir d'appuyer les initiatives préparées dans le cadre des Fêtes du 125<sup>e</sup> Anniversaire de l'érection canonique et du 100<sup>e</sup> des Filles de Jésus;

ATTENDU que la programmation prévue pour souligner ces événements est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui de bénévoles, mettent sur pied des célébrations de qualité;

ATTENDU que ces activités qui s'adressent à toute la population se tiendront le samedi 26 juin pour la Fête des Retrouvailles et le dimanche 27 juin pour la Journée du 100<sup>e</sup> Anniversaire de l'arrivée des Filles de Jésus à St-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe invite la population à participer aux célébrations prévues les 26 et 27 juin prochains.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue à l'achat du vin d'honneur qui sera servi lors du banquet du 100<sup>e</sup> Anniversaire de l'arrivée des religieuses Filles de Jésus à St-Adelphe et que la salle municipale et les terrains municipaux seront prêtés gratuitement pour les activités prévues lors de ces journées.

**Adopté**

### **Autorisation à faire effectuer les attestations de performance et de conformité ULC sur les véhicules incendie (camion citerne et camion pompe)**

CONSIDÉRANT que les Municipalités de la M.R.C. de Mékinac doivent faire effectuer une vérification de leurs véhicules incendie aux 5 ans pour une attestation de performance et de conformité;

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de St-Adelphe, la dernière vérification remonte à 2005;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe autorise la vérification du camion citerne et de l'autopompe et défraie les coûts pour les tests de performance: 2 000 \$ , ainsi que pour les tests de conformité : 1 100 \$.

**Adopté**

### **Mandat à une représentante de la municipalité pour assister à l'assemblée générale annuelle 2010 du Réseau Biblio**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe mandate madame madame Lyne Deshaies, à l'assemblée générale annuelle 2010, du Réseau Biblio le 21 mai prochain à Trois-Rivières.

**Adopté**

### **Félicitations à 17 résidents(es) de St-Adelphe en reconnaissance de leur implication bénévole**

ATTENDU que le Centre d'action bénévoles Mékinac a tenu une soirée hommage aux bénévoles de la zone le 25 avril 2010, dans le but d'honorer des gens de la région qui oeuvrent gracieusement dans différentes sphères d'activités (services communautaires, culturels, de loisirs, sportifs, etc...);

ATTENDU qu'à cette occasion, le C.A.B.M. a souligné l'engagement assidu et les nombreuses actions bénévoles, d'intérêt général, réalisées par des volontaires non rémunérés;

ATTENDU que 17 personnes de St-Adelphe ont été sélectionnées par différents organismes ou institutions du milieu pour l'immense générosité de cœur dont elles ont fait preuve à l'égard de la population de St-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adresse de sincères félicitations et de chaleureux remerciements à :

Shana Desjardins, Anne Fraser, Élodie Guillet, Alex Lefèbvre, Yan Lefèbvre, Alexandre Martel et Sabrina Martel dans la catégorie 6 à 17 ans (bénévolat religieux);

Yves Guillet (bénévolat religieux),

Cécile Plourde (Société d'histoire, AFEAS, FADOQ, Loisirs et bénévolat religieux);

Huguette Asselin (Campagnes de levée de fonds pour les organismes);

Luce Bordeleau (bénévolat religieux, accompagnement transport);

Anne Bannister et Don Bannister (collaboration à la conservation du patrimoine historique);

Christiane Guimond et Jean-Yves Déry (St-Adelforce);

Diane Marchildon et Claude Rodrigue (Centre d'action bénévole Mékinac)

pour le bénévolat réalisé et les services rendus à leur communauté et dont les actions communautaires bénévoles ont été grandement bénéfiques à notre mieux-être collectif.

**Adopté**

**REPORTÉ** *Autorisation à la Société d'histoire pour l'érection d'un entrepôt de conservation des biens patrimoniaux et autorisation à utiliser le terrain près de la vieille caserne*

### **Achat de 25 calendriers historiques sur le thème l'enfance en Mauricie**

CONSIDÉRANT que Appartenance Mauricie, organisme à but non lucratif, publiera un calendrier historique à 2 000 exemplaires pour sa 16<sup>e</sup> édition, qui mettra en valeur la thématique de l'enfance en Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'à l'achat de 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun, Appartenance Mauricie offre à la municipalité la parution d'un encart publicitaire à l'intérieur du calendrier et l'opportunité de lui faire parvenir des photos qui pourraient faire partie de la sélection finale;

CONSIDÉRANT que les profits de la vente servent à financer les projets de recherche des membres et la majeure partie est réinvestie dans le maintien d'emplois dans le domaine culturel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe défraie un montant de 250 \$ pour l'achat de 25 calendriers historiques 2011 auprès de Appartenance Mauricie. **Adopté**

### **Mandat à une firme comptable pour la vérification des livres (exercice financier 2010)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Gélinas et Lanouette comptables agréés, à titre de vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010.

Que les frais d'honoraires pour la vérification des livres de l'exercice financier 2010 sont de 5 000 \$, excluant les taxes. **Adopté**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

### **RÈGLEMENT 2010-265**

**Règlement 2010-265 qui abroge et remplace le règlement 96-162 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal et l'interdiction d'être branché à la fois sur un réseau privé d'eau et celui de l'aqueduc municipal**

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de régler l'installation de soupapes de sûreté (clapet de non retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égouts, ainsi que tout danger de contamination par siphonement ou refoulement d'un réseau de distribution d'eau privé vers l'aqueduc municipal;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2010 en vue de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu à l'unanimité

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

**Article 1 : Titre :**

Le présent règlement portera le titre de : «

Règlement 2010-265 qui abroge et remplace le règlement 96-162, concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le réseau d'égout municipal et l'interdiction d'être branché à la fois sur un réseau privé d'eau et celui de l'aqueduc municipal.

**Article 2 : Préambule :**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

**Article 3 : Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux) :**

- 3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.
- 3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.
- 3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6<sup>o</sup>) de la Loi sur les compétences municipales.
- 3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie jusqu'au 31 décembre 2010 pour se conformer à cette obligation.
- 3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égouts.

**Article 4 : Exigences relatives à un branchement au réseau d'aqueduc municipal**

- 4.1 Il est strictement interdit à tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité et qui est desservi par l'aqueduc municipal, de procéder au branchement de deux réseaux d'eau, privé et public, sur une même conduite de plomberie.
- 4.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'aqueduc municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non retour) afin d'empêcher tout siphonnement ou refoulement d'eau vers l'aqueduc municipal.
- 4.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiés par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.
- 4.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6<sup>o</sup>) de la Loi sur les compétences municipales.

**Article 5 : Application du règlement**

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

**Article 6 : Amende**

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 300 \$, en plus des frais et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement d'au plus trente (30) jours.

**Article 7 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Date de l'avis de motion : le 6 avril 2010  
Date de l'adoption du règlement : le 3 Mai 2010  
Date de publication : le 5 mai 2010

### **Adoption du plan de mise en œuvre (schéma de couverture de risques en incendie)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la M.R.C. de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Adelphe est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de St-Adelphe »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe adopte le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de St-Adelphe, tel que présenté. **Adopté**

### **Contribution financière pour la marche « Le relais pour la vie » visant à amasser des fonds au profit de la Société canadienne du cancer**

CONSIDÉRANT que vingt-deux personnes résidant à St-Adelphe, participeront à une marche de douze heures « Le relais pour la vie », le 29 mai prochain, qui se veut un événement de collecte de fonds au profit de la Société canadienne du Cancer, et qu'elles sollicitent des commandites auprès des gens, municipalités et organismes de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accorde une contribution de 150 \$ pour l'activité « Le Relais pour la vie » qui se tiendra à Grand-Mère et dont les sommes recueillies seront remises à la Société canadienne du Cancer. **Adopté**

### **Financement de la collecte sélective municipale et future gestion des matières résiduelles**

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et à élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine

compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;  
ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe refuse que ses citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'elles mettent en marché;

Que le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signée avec les municipalités;

Que cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités et madame Julie Boulet ministre, députée de la circonscription de Laviolette.

**Adopté**

#### **Acceptation du rapport financier 2009 de l'Office municipal d'Habitation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Adelphe, préparés par la Firme de comptables agréés Bédard & Guilbault pour l'année se terminant le 31 décembre 2009. **Adopté**

#### **Levée de l'assemblée à 21 h 21**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis que la séance soit levée.

---

Paul Labranche, maire

---

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

\*\*\*\*\*